

Délibération
N°2021-87 du 6 juillet 2021

OBJET – Finances – Autorisations de programme et crédits de paiement 2021 – Budget Général

Rapporteur : M. Olivier FONS

Annexe : AP / CP du budget général

Le 06 juillet 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 30 juin 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Elie HAMDANI, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Philippe SIONNET (1^{er} adjoint au Maire de La Grave, en remplacement de M. Jean-Pierre PIC), Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Richard NUSSBAUM,
M. Jean-Franck VIOUJAS à Mme Catherine VALDENAIRE,
M. Jean-Marie REY à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Sont excusés : Mme Francine DAERDEN,
Mme Muriel PAYAN.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'arrêté du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n°2011-13 du 29 mars 2011, relative à la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) au sein de la collectivité,

Vu la délibération n°2021-27 du 30 mars 2021, relative aux autorisations de programme et aux crédits de paiement (AP/CP) 2021 du budget général,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 24 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 28 juin 2021,

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels, qu'ils sont régis par les articles L 5211-36, L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que « les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année » et « les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP) correspondantes »,

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP nécessitent une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget, que la délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financement,

Vu l'annexe à la présente délibération détaillant l'AP/CP faisant l'objet de la présente délibération,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Dit** qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme proposé en annexe pour le programme : « aire d'accueil des gens du voyage »,
- **Dit** que les crédits de paiement 2021 sont inscrits par décision modificative n°1 du budget général 2021, présentée ce jour en conseil communautaire,
- **Autorise** les reports des crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **12 JUL. 2021**

Date affichage : **13 JUL. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

BUDGET GENERAL

AR Prefecture

005-240500439-20210706-D2021_87-DE
 Reçu le 12/07/2021
 Publié le 12/07/2021

MODIFICATIONS D'AP / CP

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AP N°2016-03		Actualisation et ajustement des crédits						Votée le 22.03.16,								
Aire d'accueil des Gens du voyage																
Opération budgétaire n°39																
		DEPENSES						RECETTES						AUTO FINANCEMENT		
		CP						CP								
	AP	2016	2017	2018	2019	2020	2021		AP	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Terrain (art 211)	24 263	0	8 895	15 368		0		DETR 11* art 1311	23 598	5 676	812		2 502	14 607		872 556
Travaux Equip (art 2313)	1 967 477	1 000	5 348	846	275 103	885 180	800 000	Région Trvx art 1312	331 100			10 824	6 455	63 964	249 857	
Etudes	7 487		7 487					DETR 2016 art 1311	358 000					100 000	258 000	
								Detr 2019 art 1311	90 000						90 000	
								FCTVA art 10222	323 973	164	2 105	139	45 128	145 205	131 232	
TOTAL	1 999 226	1 000	21 729	16 214	275 103	885 180	800 000	TOTAL	1 126 671	5 841	2 917	10 963	54 085	323 776	729 089	
AUTORISATION DE PROGRAMME		AUTO FINANCEMENT														
AP votée initialement	1 442 248															
Révision en + ou en -																
BP 2019	137 800															
Maj 2020	680 103															
BP 2021	-330 925															
Maj 2021	70 000															
AP Mise à jour	1 999 226															
CREDITS DE PAIEMENT																
	Etudes passées en RAR	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021									
	93 751	1 000	21 729	16 214	275 103	885 180	800 000									

*dont 902 € perçus en 2013